

# **DOSSIER D'INSCRIPTION 2019**

## **I/ PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS Sans Hébergement** **« ESPACE JEUNES » de Cazouls les Béziers 2019**

### **1/FONCTIONNEMENT**

#### **a ) présentation**

La structure d'accueil « espace jeunes » est un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour 11.17 ans. Le service jeunesse de la mairie en assure le fonctionnement.

<b>Qualité</b>	<b>Nom</b>	<b>Diplôme</b>
Directeur	NAVAJAS Yannick	BEATEP
Animateur/ Directeur adjoint	GAIRE Kévin	BPJEPS LTP
1 directeur/ animateur stagiaire occasionnel	A définir	Stagiaire BAFD ou BAFA

La structure est ouverte à l'année et propose aux jeunes de la commune un accueil avec activités variées (musique, vidéo, billard, jeux de société, jeux sportifs, soirées et journées à thème...), des sorties à la journée ou à la demie journée (plage, cinéma, karting, bowling, matchs...) ainsi que des week-ends découvertes ou séjours à thème (surf, ski, montagne...).

Des tarifs différents sont appliqués aux prestations proposées :

- tarifs catégorie A : 3€ (sorties cinéma, bowling, piscine...)
- tarifs catégorie B : 10€ (aqualand, karting, paintball, laser game, concerts, réserve animale de Sigean, autres sorties à la journée)
- tarifs hors catégorie : 25€ (matchs à Marseille et autres grands événements – sorties ski)

Une double tarification est appliquée pour les sorties. Comme pour les séjours, il y a la tarification normale (voir ci-dessus) et la tarification « loisi soleil » de la CAF.

**Ainsi, si vous bénéficiez de cette aide vous devez le faire savoir au directeur qui vérifiera et attestera de vos droits CAF via un logiciel.**

Les tarifs pour les familles ayant droit seront les suivants (2.30€ d'aide par demi journée d'activité /enfant) :

- -tarifs catégorie A : 3€ **passé à 0.70€ (sorties demi journée)**
- tarifs catégorie B : 10€ passe à 7.70€ (si sortie à la ½ journée : karting, cinéma, patinoire, laser game) à 5.40€ (si sortie à la journée : Aqualand, zoo, accrobranches...)
- tarifs hors catégorie : 25€ passe à 20.40€ (sorties journée uniquement)

De même, les mini camps/séjours seront proposés avec deux tarifs, le tarif normal et le tarif « loisi soleil ». Une tarification « normale » et une tarification spécifique CAF seront mises en place. Celles-ci sont clairement indiquées sur tous les dossiers d'inscription. Un échéancier de paiement peut également être mis en place afin de faciliter l'accessibilité aux familles.

**Parce que chaque enfant a un droit d'accès aux loisirs quelque soit le milieu social dans lequel il évolue, nous avons mis en place une aide exceptionnelle en partenariat avec la commune et le *secours populaire*. Ainsi, en cas de difficultés financière ou matérielle, n'hésitez pas à prendre contact avec le directeur de la structure afin d'étudier une éventuelle « aide spéciale loisirs ». Cette aide peut s'appliquer sur un séjour ou sur les sorties.**

## **b ) conditions d'accès**

Etre âgé d'au moins onze ans (ou scolarisé au collège) et de moins de dix huit ans lors de l'inscription.  
Résider à Cazouls, au moins lors des vacances scolaires (résidence secondaire ou garde partagée des parents, ou garde des grands parents lors des vacances scolaires).

Tout enfant ne remplissant pas les conditions ci-dessus ne pourra être inscrit.

**UNE RENCONTRE AVEC LES PARENTS EST NECESSAIRE LORS DE L'INSCRIPTION.**

## **c ) heures d'ouverture**

**Espace jeunes** est ouvert à l'année. Deux types d'horaires sont proposés : les heures d'ouverture en période scolaire et les heures d'ouverture en période de vacances.

-en période scolaire : le mercredi et samedi de 14h00 à 18h00 et lundi 16h à 17h30, mardi/ jeudi/ vendredi de 16h à 18h.

-en période de vacances : ouverture du lundi au samedi de 14h00 à 18h30 et les mercredi soir de 20h00 à 22h30 (sortie ou activité sur inscription).

La structure est fermée les dimanche et jours fériés.

**FERMETURE ANNUELLE : vacances de Noël et trois dernières semaines d'Août.**

## **d ) inscription**

Une carte d'adhésion est obligatoire. Elle est proposée au prix de 10 € et est valable de janvier à décembre. Elle couvre essentiellement les frais d'assurance.

Pour des raisons de responsabilité, une présence répétée du jeune sans qu'il ne soit inscrit ne pourra être tolérée.

Pour être considéré par l'encadrement comme inscrit, il faut :

- régler la cotisation de 10 €
- rapporter la partie détachable de ce formulaire signée par les parents ou responsables légaux.
- rapporter la fiche de suivi remplie et signée
- la fiche sanitaire de liaison avec copies vaccinations carnet de santé

Tout problème de santé connu doit être signalé aux responsables lors de l'inscription.

Tout enfant inscrit après la rentrée scolaire de septembre verra la cotisation de la carte d'accès passer de 10€ à 5€.

L'inscription est NOMINATIVE. En aucun cas plusieurs membres de la même famille ne peuvent prétendre avoir accès aux activités sous une même et seule inscription.

## **e ) l'accueil sur la structure**

Tout le contenu ludique et pédagogique mis à disposition des jeunes l'est à titre gratuit : musique, accès internet, vidéo, console de jeux, ping pong, lecture et documentation, billard, jeux de société et jeux sportifs. Certaines soirées à thème demandent une participation (ex : soirée pizzas + film).

## **f ) les inscriptions aux sorties et aux séjours**

Compte tenu de la forte demande pour les sorties, un adhérent ne pourra s'inscrire au maximum qu'à la moitié des sorties proposées sur une période donnée. *Par exemple si les prochaines vacances comprennent huit sorties, l'enfant aura la possibilité de s'inscrire à quatre sorties maximum.* Nous précisons chaque fois que les programmes apparaîtront, le quota autorisé par personne. Toutefois, si une semaine avant les vacances, les effectifs n'étaient pas complets pour certaines sorties, nous autoriserons le même enfant à s'inscrire où il le désire dans la mesure des places disponibles.

Ce système devrait permettre à encore plus d'enfants de profiter des activités proposées par votre espace jeunes dans un souci d'équité.

## -les mini camps et séjours

Une affiche présentant le séjour sera affichée dans la salle principale un à deux mois avant le camp. Les principaux renseignements y figurent : lieu du séjour, thématique, dates, tarifs, nombre de places disponibles, noms des inscrits...

Dès que le jeune est intéressé, il doit demander aux animateurs un dossier d'inscription. Pour que l'inscription puisse être effective, il faut rapporter l'autorisation parentale signée par les parents ainsi qu'un acompte ou la totalité du paiement (selon conditions).

L'inscription des jeunes se fait chronologiquement dès que les pièces demandées sont ramenées auprès d'un responsable. Les plus rapides sont donc les premiers inscrits jusqu'à épuisement des places disponibles. Toutefois, pour les séjours, une liste d'attente peut être mise en place.

**Un accès prioritaire est volontairement donné aux jeunes fréquentant régulièrement la structure. Pour ce faire, les programmes d'activités « sorties et séjours » sont affichées dans un premier temps sur la structure avec une ouverture des inscriptions immédiates. Ceci, a pour objectif de responsabiliser le jeune, acteur au quotidien de la vie de sa structure. Les réservations à distance ne sont pas acceptées. Nous souhaitons ainsi éviter d'être une plate-forme de réservation en ligne, où le jeune pourrait s'inscrire à des activités, sorties ou séjours sans même fréquenter la structure. Les programmes sont par ailleurs diffusés dans un second temps sur notre page Facebook et sur la page d'actualité de la commune.**

## -les sorties

Même principe que pour les séjours.

### **g ) paiement**

Pour tous les séjours sur le territoire français, l'aide aux vacances de la CAF « Loisi soleil » est acceptée pour les familles qui en bénéficient (voir tarification ci-dessus).

Deux types de tarifs seront donc proposés pour les séjours, le tarif normal et le tarif CAF. Les paiements peuvent se faire en espèces ou par chèque à *l'ordre de La Régie Service Jeunesse Cazouls*.

Pour les séjours, un échelonnement des paiements est proposé (en deux, trois fois selon les cas). Dans tous les cas, la totalité du paiement doit être effectuée **avant le départ**. Les encaissements doivent être saisis dès réception par le régisseur ou son adjoint sur le cahier de recettes prévu à cet effet. Une facture pourra être faite (sur demande après le séjour).

### **h ) annulation**

Pour les séjours, les conditions de réservation auprès des organismes qui nous accueillent ne sont pas les mêmes. Aussi, en fonction des conventions signées, nous ferons apparaître sur les dossiers d'inscription les conditions de remboursement.

Dans tous les cas, seule une raison grave peut justifier une annulation pour un séjour ou une sortie (maladie avec certificat médical, motif familial grave) et donner lieu au remboursement intégral.

Pour les sorties, la somme sera intégralement retenue si l'annulation ou absence n'est pas motivée par une raison valable (maladie, motif familial grave). Dans tous les cas, avertir les animateurs au plus tôt. Si l'annulation est motivée par une raison valable, un avoir du montant exact versé par la famille sera mis en place ou, dans la mesure du possible un remboursement sera effectué. L'avoir permettra au jeune de participer à une autre sortie pour un montant égal ou inférieur à la somme initialement versée.

### **i ) permanences parents**

Une permanence pour les parents est mise en place sur RDV.

Pour toute entrevue avec les responsables de la structure, veuillez prendre rendez-vous au 04.67.93.58.28.

### **J ) responsabilités de garde**

Le personnel du service jeunesse est responsable de l'enfant dès lors que ce dernier se trouve dans l'enceinte, en sortie ou en séjour.

**Cependant, lors de sa présence sur la structure, l'enfant peut à tout moment de la journée décider de quitter l'enceinte et dans ce cas, la famille prend automatiquement le relais en termes de**

**responsabilités vis-à-vis de ce dernier.** Espace Jeunes est un centre de loisirs pour adolescents 11.17 ans, désormais appellation officielle « ACCUEIL de LOISIRS sans HEBERGEMENT ».

Son mode de garde ne peut être assimilé à celui d'une garderie traditionnelle ou d'un centre de loisirs pour 6.11 ans (avec horaires réguliers de prise en charge de l'enfant et de restitution aux familles et fermeture de l'enceinte à heures fixes).

## **II REGLEMENT INTERIEUR « Espace Jeunes »**

### **2/ REGLES DE VIE**

a ) La structure « Espace jeunes » est un lieu où les valeurs de **TOLERANCE, RESPECT** et **EGALITE** ont un sens réel.

Toutes formes de racisme ou de discrimination sont bannies.

Toutes formes de violences verbale et physique n'ont pas leur place dans la structure.

b ) Toutes formes de violences verbale ou physique venant d'un parent ou d'un enfant à l'encontre des animateurs, du personnel de service ou des autres enfants du centre sera sanctionnée immédiatement.

La sanction peut aller du simple avertissement à l'exclusion définitive de toutes les structures municipales avec dépôt de plainte

Tous propos diffamatoires ou injurieux tenus sur les réseaux sociaux à l'encontre de la commune ou d'une personne du service pourront donner lieu à des poursuites judiciaires.

Dans tous les cas, les parents seront informés et convoqués par courrier par le responsable de service et l' élu référent.

c ) Toute consommation, vente ou échange d'alcool ou de drogues sera sévèrement punie avec signalement à la gendarmerie et/ou aux autorités locales.

d ) Les vols et dégradations volontaires seront également sévèrement réprimés. La famille sera mise à contribution pour dédommager le bien dégradé ou volé.

e ) Une tenue correcte minimum est exigée dans la structure et lors des activités (pas de torse nu l'été, tenue propre).

f ) Chacun doit faire en sorte de tenir la structure propre (papiers à la poubelle, wc, rangement du matériel...)

g ) « Espace jeunes » est un lieu ouvert où les jeunes vont et viennent librement. Les animateurs ne sont pas garants de leurs faits et gestes en dehors de la structure en dehors des activités encadrées par les animateurs.

➤ **Voir I. PROJET PEDAGOGIQUE > j/ responsabilités de garde.**

h ) Les règles a, b, c, d, e sont également valables lors des séjours et sorties.

i ) Les règles de vie s'appliquent dans la structure, mais aussi autour du bâtiment et autant que possible dans la commune. Tout individu identifié ayant participé à des actes de vandalisme, de violences ou autres incivilités dans le village, ne pourra être accepté (momentanément ou définitivement selon gravité des faits) dans la structure.

j ) Dans tous les cas, pour toute faute grave ou répétée, les parents seront avertis et convoqués par le Directeur.

### 3 / DIVERS

a ) informations activités vacances

Deux semaines environ avant les vacances scolaires, les adhérents auront à leur disposition le planning des vacances et les autorisations parentales de sorties. Vous trouverez dessus toutes les informations nécessaires (activités, dates et heures, tarifs...). Ces documents sont uniquement disponibles sur place.

Il est également possible de s'abonner à notre [compte FACEBOOK](#)



« SJE espacejeunescazouls ».

Les autres informations sont disponibles en affichage devant l'Espace Jeunes ou sur le site de la commune [www.cazoulslesbeziers.com](http://www.cazoulslesbeziers.com) > service jeunesse> ados espace jeunes.

➤ **Voir I. PROJET PEDAGOGIQUE > f/ inscriptions aux activités et séjours**

b ) changement d'adresse ou autre

Tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone doit nous être signalé au plus tôt. Tout traitement médical, allergie nouvelle doit également nous être signalée (asthme, allergie alimentaire, traitement médical...)

.....  
Nous constatons depuis quelques temps que les enfants n'ont pas réellement connaissance du règlement intérieur ci-dessus. C'est pourquoi nous vous demandons de leur en faire part afin qu'ils signent et s'engagent à respecter les règles de vie de la structure. Aussi, en cas de problème particulier n'hésitez pas en tant que parents à nous rencontrer. Les échanges parents/animateurs permettent souvent de régler toute forme de conflit ou d'incompréhension liés à un accueil collectif où cohabitent des enfants différents ayant leur propre sensibilité et parfois une interprétation du règlement très personnelle...

.....  

### *Partie à rapporter*

Je soussigné MME/MR.....autorise ma fille/mon fils.....à s'inscrire à la structure « Espace jeunes ».

Je déclare avoir pris connaissance de toutes les informations mentionnées ci-dessus et être en accord avec celles-ci.

**Fait à Cazouls le...../...../2019**

Signature **Parents** précédée de la mention « lu et approuvé » :

Signature **enfant** précédée de la mention « lu et approuvé » :